

**Maxime Szczepanski**  
Curapp - UMR 6054. Université de Picardie

## DU MILITANTISME A LA MILITANCE

### Une étude microsociologique des modalités de participation des militants "antimondialisation" à travers l'exemple d'un comité local de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (A.T.T.A.C.)

Beaucoup a été dit et écrit sur les transformations qu'aurait subi, depuis vingt ans, la figure traditionnelle du militant dans le monde occidental post-industriel. Du diagnostic de sa « crise » [Ravenel, 1999] aux études consacrées à ses « mutations » [Perrineau & alii, 1994], les réflexions n'ont pas manqué pour souligner à quel point le militant d'aujourd'hui se distinguerait de celui d'hier. La crise de vocation militante dans les grandes structures partisanes ou syndicales traduirait, selon la plupart des observateurs [Ion, 1997 ; Barthélémy, 1999 ; Sommier, 2001], une plus grande réticence des adhérents à investir leur temps et leurs moyens dans des organisations à la légitimité contestée, et une préférence pour des formes d'engagement ciblées sur des causes spécifiques, durant des périodes courtes et déterminées. L'objectif de cet article ne sera pas de remettre en cause cette vision, mais de tenter d'appréhender de manière plus précise les formes contemporaines d'implication des individus dans l'action collective, à travers l'observation participante des pratiques et des modes d'organisation d'un petit groupe de militants parisiens de l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (A.T.T.A.C.).

#### « CETTE ASSOCIATION A NULLE AUTRE PAREILLE »

Fruit de l'effort concerté d'une quarantaine d'organisations (syndicats, associations, journaux) réunies sous l'impulsion du directeur général du mensuel *Le Monde di*

*plomatique*, Bernard Cassen, l'A.T.T.A.C.<sup>2</sup> se présente volontiers comme un objet aux caractéristiques originales dans le paysage pourtant luxuriant de l'action collective française. A la suite d'un appel lancé en décembre 1997 par Ignacio Ramonet, directeur du mensuel, cette association a en effet acquis, très rapidement, une visibilité médiatique et politique importante. Avec des effectifs en croissance constante depuis sa création jusqu'en 2001<sup>3</sup>, des relais au sein des parlements français et européens, une attention particulière de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale pour ses activités et ses revendications et, *last but not least*, un nombre croissant d'études universitaires s'attachant à expliquer les raisons de son succès [Mathieu, 2001 ; Patou, 2000, 2001 ; Trautmann, 2000], on peut dire de ce mouvement qu'il a bien su s'insérer dans les arènes politiques et sociales nationales. Nul étonnement donc à ce que le président actuel de l'A.T.T.A.C., Bernard Cassen, la qualifie d'« association à nulle autre pareille » [2002, 9]. Mais à moins de prendre pour objectives et dénuées de tout enjeu symbolique les affirmations des acteurs impliqués

<sup>1</sup> Concernant les présupposés théoriques et méthodologiques qui circonscrivent cet article, nous permettons de renvoyer le lecteur à notre étude réalisée sur l'A.T.T.A.C. [Szczepanski, 2001].

<sup>2</sup> Au lieu de lexicaliser l'acronyme de l'association (« Attac »), comme le font ses membres et la plupart des observateurs, nous avons choisi de respecter la règle de notation des sigles.

<sup>3</sup> « Désarmer les marchés », *Le Monde diplomatique*, décembre 1997, p. 1. Cet éditorial affirmait, notamment, la nécessité de mettre en place, au niveau mondial, une taxe sur les transactions des marchés des changes (la « taxe Tobin ») et proposait, en ce sens, de créer un « groupe de pression civique » chargé d'en défendre le principe et le bien-fondé auprès des gouvernements.

<sup>4</sup> Elle comptait près de 28 000 adhérents à jour de leur cotisation en décembre 2001, selon la direction de l'A.T.T.A.C. Il semble que, depuis, ce chiffre demeure stable.

<sup>5</sup> Celui-ci a annoncé qu'il ne briguerait pas un autre mandat ; il quittera ses fonctions à la fin du mois de novembre 2002.

directement dans les processus de mobilisation, il paraît difficile de ne pas questionner leur degré de validité, à l'aune notamment des pratiques étudiées dans d'autres mouvements. On s'efforcera donc de replacer, aussi souvent que possible, les observations micro sociologiques formulées ici dans des cadres d'analyse plus larges : celui, d'une part, des 230 comités locaux que compte actuellement l'A.T.T.A.C. et celui, d'autre part, des « médias-associations » [Salmón, 1998] qui, pour un certain nombre d'entre elles, ont activement participé à sa création.

La structuration de cette association à vocation, selon le discours de ses dirigeants, internationale, repose en effet sur ces deux éléments, consubstantiels à son essor actuel. D'un côté, les membres du *Monde diplomatique* ont tenu à associer à leur démarche des mouvements syndicaux et associatifs, ainsi que certains acteurs de la presse engagée de gauche et d'extrême gauche. De l'autre, l'initiative du mensuel a été relayée, au niveau local, par des lecteurs qui, sans attendre de directive ou de mot d'ordre venant du « haut », ont organisé des débats ou des manifestations publiques en revendiquant leur appartenance à l'A.T.T.A.C. Ces « comités locaux », selon l'appellation consacrée, constituent l'assise militante de l'association.

## LE STATUT AMBIGU DES STRUCTURES LOCALES

La place accordée à ces groupes dans les instances nationales demeurent toutefois mal définie. Créés sous l'impulsion de personnes qui ne disposaient, originellement, d'autre reconnaissance que celle conférée par la lecture du *Monde diplomatique* ou, plus rarement, par leur appartenance à l'une des organisations fondatrices, ils ont rapidement acquis une légitimité de fait. Ils ne figurent néanmoins pas dans les statuts nationaux de l'association, et ne disposent pas de pouvoir de décision autre que local.

Paradoxalement, l'absence originelle de norme de création commune n'a pas empêché une certaine uniformisation des pratiques. Ainsi, un trait commun à de nombreux comités réside dans la faiblesse, souvent volontaire, des structures de fonctionnement locales. Le statut de comité local n'exige pas de forme juridique précise, ni même la signature d'un texte officialisant les rapports entre le comité et les instances nationales : l'adhésion à une « charte » n'intervient que lorsque le groupe local a effectivement décidé de se doter de la forme associative, qui ne lui est ni imposée, ni demandée. On remarque toutefois qu'à quelques exceptions près, chaque département compte un comité constitué en association. Celui-ci se divise, dans certaines régions, en plusieurs « secteurs » ou « groupes locaux<sup>10</sup> » destinés

<sup>6</sup> Citons, parmi les membres fondateurs issus du secteur associatif, Agir ensemble contre le chômage (A.C. !), Droit au logement (D.A.L.), Droits devant!! (D.D. !!); dans le domaine syndical, la Confédération paysanne, Solidaires, unitaires, démocratiques - P.T.T. (S.U.D.-P.T.T.)... Enfin, neuf périodiques (parmi lesquels *Alternatives économiques*, *Charlie-Hedbo*, *Politis*...) font partie du Collège des fondateurs.

<sup>7</sup> Il faut cependant se garder, en ce domaine comme dans d'autres, de tout discours généralisant : chaque groupe local possède son histoire propre, et s'insère différemment dans le tissu politique et social de son département ou de sa ville. A Paris, les « comités locaux » ont pris véritablement corps après une réunion organisée, fin 1998, par le tout nouveau Bureau national à la Bourse du travail ; les participants furent invités à prendre contact avec les personnes résidant dans le même arrondissement afin d'organiser les futures rencontres. Selon les quartiers, des relations avaient cependant pu être déjà nouées entre les premiers adhérents.

<sup>8</sup> Les représentants des comités se réunissent, depuis 2001, trois fois par an lors de la Conférence nationale des comités locaux. Celle-ci sert « [...] d'instance de dialogue avec la direction de l'association (Conseil d'administration et Bureau) élue, elle, par l'ensemble des adhérents, qu'ils militent ou non dans un comité local. » [Cassen, 2002, 161].

<sup>9</sup> Comme le comité Drôme-Ardèche, qui englobe deux départements peu peuplés ou, au contraire, les départements à la population nombreuse (tels celui des Bouches-du-Rhône ou de Paris) qui peuvent en compter plusieurs.

<sup>10</sup> Selon l'expression d'un des responsables du comité Drôme-Ardèche. La présence de ces « sous-groupes » au sein de différents comités n'est pas sans compliquer la tâche de l'observateur : l'expérience prouve que ce n'est pas tant la forme associative qui confère au groupe local son statut de comité « officiel », mais bien le dynamisme des

à faciliter les réunions et les rencontres, généralement mensuelles ; une fois par trimestre (en moyenne) a lieu, comme dans l'Aisne ou la Charente-Maritime par exemple, une séance destinée à rassembler les participants des différents groupes.

A Paris, la plupart des comités ont adopté une forme associative. Comme dans d'autres régions, il semble qu'un tel choix réponde à deux impératifs : l'un d'efficacité, la forme juridique type Loi 1901 offrant une visibilité institutionnelle qui permet de louer des salles, de recevoir des subventions municipales ou régionales et de s'imposer comme interlocuteur officiel auprès des édiles locaux ; l'autre d'ordre symbolique et matériel, dans la mesure où le comité local se voit reconnu par les instances nationales et reçoit ainsi une partie des sommes versées par les membres lors de leur adhésion<sup>11</sup>. On peut donc légitimement s'interroger sur le refus manifeste, régulièrement réaffirmé de surcroît dans certains comités, de ne pas choisir de s'assembler en association, alors que cette dernière constitue l'une des formes les moins contraignantes d'organisation. Comme nous, aurons l'occasion de le souligner, ce rejet de toute structuration explicite renvoie, pour partie, à des modes d'engagement spécifiques des membres de l'A.T.T.A.C. qui se perçoivent bien souvent comme des « adhérents » à un mouvement plutôt que comme des « militants » : ce dernier terme est principalement utilisé dans des expressions du type « *militant anti-mondialisation* », sans référence d'appartenance à une entité précise. On peut dire du mouvement, dans ce cadre précis, qu'il reste au second plan par rapport à la cause défendue.

En ce sens, l'engagement des adhérents de l'A.T.T.A.C. au sein des comités locaux peut être abordé en suivant trois angles

---

participants. En cela, certains « sous-groupes » pourraient être assimilés aux comités « officiels », bien qu'ils en dépendent théoriquement.

<sup>11</sup> Les comités n'ayant pas le statut associatif (comme A.T.T.A.C. 20<sup>ème</sup>) ont toutefois accès aux ressources financières de l'association si leur « trésorier » fait parti d'un des organismes fondateurs (syndicat, association...).

d'approche. Quelles sont (1) les degrés d'implication des individus dans les actions des comités locaux ? Le discrédit jeté sur la figure traditionnelle du militant n'entraîne-t-il pas (2), en contrepartie, un recul de la participation préjudiciable à la cohérence de l'activité revendicatrice ? Comment les adhérents concilient-ils (3), enfin, ce militantisme « à la carte » avec les contraintes de la démocratie interne ? Afin de donner un contenu concret aux remarques qui vont suivre, nous nous référeront plus particulièrement aux pratiques des membres du comité A.T.T.A.C. du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

## DES DEGRES DE PARTICIPATION INEGAUX

Le comité « Attac 20<sup>ème</sup> » se réunit depuis sa création les premier et troisième jeudis de chaque mois, de 19 heures trente à 22 heures. Cette fréquence, comparée à celle d'autres comités, est assez élevée ; la plupart des autres groupes proposent en effet une réunion mensuelle pour l'ensemble des adhérents, associée souvent, il est vrai, à un conseil d'administration lui aussi mensuel auquel l'ensemble des membres a la possibilité d'assister. Le 20<sup>ème</sup> arrondissement, avec environ 200 adhérents<sup>12</sup>, compte à lui seul parmi les effectifs les plus importants de Paris, où plusieurs arrondissements durent s'associer afin d'atteindre une « masse critique » suffisante. Pourtant, les réunions semi-mensuelles ne rassemblent, selon nos observations, qu'entre 20 et 30 personnes à chaque séance ; lors des quelques conférences organisées par le « *collectif d'animation* », ce chiffre put exceptionnellement monter à 60. Cet écart manifeste entre le nombre d'adhérents recensés et celui des participants effectifs ne constitue pas un particularisme local. On le retrouve également dans l'ensemble des autres groupes, où les taux de participation aux différentes manifestations du comité dépassent rarement,

---

<sup>12</sup> Soit un peu moins du dixième des adhérents parisiens. En janvier 2000, on comptait en moyenne un comité pour 123 adhérents sur l'ensemble de la France.

en moyenne, 30 %<sup>13</sup>. Faut-il y voir une spécificité propre à l'A.T.T.A.C. ? Il serait tentant en effet d'opposer à l'essor remarquable de l'association cette absence d'implication directe de près des deux tiers des adhérents.

Pourtant, une comparaison rapide avec le secteur associatif français révèle que cette « association à nulle autre pareille » présente des caractéristiques semblables à celles mesurées ailleurs. M. Barthélémy [1999, 65] rappelle ainsi que « [...] globalement, la participation active [ne] concerne au mieux que 40 à 50 % des adhérents [...] », ce qui contribue à nuancer la faiblesse générale de la « participation active » à l'A.T.T.A.C. On peut néanmoins s'interroger sur le sens donné à une telle expression, susceptible de varier selon les auteurs, et selon les perceptions qu'ont les acteurs de leurs pratiques...

### Engagement actif, engagement passif : essai de typologie.

L'examen des pratiques militantes des membres du comité du 20<sup>e</sup> révèle en effet plusieurs faits dignes d'intérêt. Le premier suggère que seul un très petit nombre d'adhérents se retrouve régulièrement pour discuter de l'actualité, transmettre les informations concernant la vie du mouvement et mettre en place les différentes actions locales. Si ce sous-groupe dynamique, le « collectif {ou comité} d'animation », fonctionne dans le 20<sup>e</sup> de manière informelle, les comités constitués en association disposent d'un type de structure similaire, représentée par le bureau ou le conseil d'administration. C'est à ce cercle qu'appartiennent d'éventuels « entrepreneurs de cause » [McCarthy, Zald, 1977], adhérents à l'expérience militante souvent ancienne, réinvestissant savoirs et réseaux interpersonnels ; on y relève également la

présence d'un ou plusieurs « correspondants électroniques », chargés notamment de « faire le point » lors des réunions sur les informations majeures qui transitent par ce média. Enfin, y participent un nombre limité et assez constant d'adhérents (entre six et huit personnes dans le 20<sup>e</sup>) qui suivent de manière souvent attentive l'actualité<sup>14</sup>, participent ou animent des « groupes de travail » sur des questions spécifiques, se rendent aux diverses réunions régionales ou nationales qui rythment la vie de l'association, représentent le comité lors des manifestations de quartier (par le biais de stands où l'on distribue tracts d'informations, affiches...), et gèrent concrètement (en fixant un ordre du jour, en rédigeant des comptes-rendus et en les transmettant aux membres du comité<sup>15</sup>) le fonctionnement du groupe local. La plupart de ces adhérents connaissent également les grands débats qui agitent l'association, ses tensions, ses éventuels clivages et ses rapports de forces. Ce sont eux qui exercent, de manière latente ou effective, un contrôle normatif sur les actions des instances nationales, en limitant (par leur maîtrise des « dossiers ») les effets de la « loi d'airain de l'oligarchie<sup>16</sup> » [Michels, 1971, 290]. Ils peuvent par conséquent, pour toutes les raisons citées, être qualifiés de *participants actifs*.

Chaque réunion rassemble également des adhérents à la présence régulière mais qui, à la différence des précédents, ne s'investissent pas dans le fonctionnement quotidien du comité local. Leur degré d'information reste souvent très élevé et leur connaissance

<sup>13</sup> Ce taux reste une approximation sujette à caution. Pour le calculer, nous avons additionné les taux de participation moyens de chaque comité (estimé en fonction du nombre de participants aux réunions rapporté au nombre d'adhérents recensés dans le département) ; or, de l'aveu même des « correspondants électroniques » qui nous ont répondu, la participation varie énormément d'une réunion à l'autre.

<sup>14</sup> Et sont donc en mesure de pouvoir, le cas échéant, en discuter durant les réunions, ce qui est indispensable pour s'intégrer à la vie du groupe : les commentaires sur l'actualité représentent en effet une part importante des débats.

<sup>15</sup> Le collectif d'animation de l'A.T.T.A.C. 20<sup>e</sup> se réunit chez un des membres du groupe chaque semaine précédant les réunions (deux fois par mois, donc) afin d'établir le déroulement de chaque séance.

<sup>16</sup> L'Internet constitue, en ce sens, un véritable instrument de pression sur les membres du Bureau, comme en témoigne les débats sur les listes de discussion, et les réponses apportées par B. Cassen ou P. Tartakowsky, secrétaire général de l'association, aux (nombreuses) interrogations des adhérents.

de l'association importante, mais leur participation s'engage rarement au-delà des rencontres formelles (« conférences » ou « débats ») auxquelles ils ne contribuent que peu, voire pas du tout à l'organisation. Ils n'hésitent pas néanmoins à prendre part à des actions locales particulières ou à assister, occasionnellement, à des réunions régionales ou nationales ; sur le moyen terme, leur assiduité ne se dément pas. Leur contrôle s'exerce à la fois sur le niveau national (pour des raisons similaires aux participants actifs) et sur le local, car ils disposent parallèlement au collectif d'animation de ressources informationnelles suffisantes pour participer activement aux débats. Afin de tenir compte de l'ambivalence de leur engagement, qui oscille entre absence et volonté de participation, on qualifiera celle-ci d' *active-passive*.

Une troisième modalité d'implication concerne, dans le comité Attac 20<sup>ème</sup>, les personnes qui assistent aux réunions mais ne s'impliquent pas ou que peu dans la vie associative. Sans être complètement spectateurs, ils ne prennent guère la parole en public, tout en restant extrêmement attentifs aux discussions. Leur participation à des actions locales paraît faible, et demeure inexistante en terme d'organisation. D'après la connaissance de l'actualité médiatique et de la vie associative dont ils semblent disposer, on peut postuler que leur présence répond, pour partie, à un besoin d'informations, voire de « formation », dont ils ne disposent pas par ailleurs. En ce sens, et à la différence des modes d'engagement précédents, ils reçoivent plus de l'association qu'ils ne lui apportent. Pour cette raison, leur participation peut être dite *passive*.

Avec les *adhérents actifs*, nous abordons tin quatrième aspect de l'engagement au sein de l'Attac 20<sup>ème</sup>. En effet, cette catégorie rassemble des membres qui, tout en connaissant l'existence d'un groupe local, ne participent pas à ses activités en temps ordinaire. Ils peuvent cependant, à l'occasion d'un événement particulier (« conférence » d'un membre du conseil scientifique ou d'un chercheur associé aux activités de l'A.T.T.A.C., « débat » avec un membre du

Bureau ou du Conseil d'administration<sup>17</sup>) organisé par le comité, venir assister à certaines manifestations en simple spectateur. Généralement, ce type d'action bénéficie d'une publicité accrue (dans la presse, sur l'Internet, par voie d'affichage ou de tractage dans le quartier), les *participants* n'hésitant pas le cas échéant à organiser des « chaînes téléphoniques » afin d'informer rapidement le maximum de membres. A la suite d'un rassemblement de ce type, des *adhérents actifs* sont susceptibles de venir assister à une ou plusieurs réunions du comité local et devenir, dans ce cas, des *participants*.

Enfin, la grande majorité des membres de l'A.T.T.A.C., dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, s'inscrit dans une adhésion que l'on qualifiera de *passive*. Leur engagement se traduit en effet, et avant tout, par le paiement de leur cotisation annuelle. En dehors de cet acte (vital pour l'association), ces *adhérents passifs* ne participent presque jamais aux activités de l'association, à quelque niveau que ce soit, et ne paraissent pas manifester d'intérêt particulier pour la vie du mouvement, en dehors de ce qu'ils peuvent en lire ou en voir dans les différents médias. A ce titre, le mensuel *Lignes d'attac*<sup>18</sup> s'affirme comme un moyen de « combler » l'absence de relations directes entre ces membres et l'association à laquelle ils ont apporté leur aide matérielle, sans toutefois s'y investir personnellement. Comment expliquer le geste (renouvelé, de surcroît) de ces milliers d'adhérents ? Faute d'étude approfondie, nous ne pouvons offrir aucun élément de ré-

---

<sup>17</sup> C'est sans doute B. Cassen qui est le plus sollicité, suivi de Susan George, l'une des vice-présidentes de l'association ; viennent ensuite R. Passet et P. Tartakowsky... Il serait intéressant de mesurer le nombre d'interventions publiques de chacun dans les groupes locaux ; faute de renseignements suffisants, nous ne l'avons pas fait.

<sup>18</sup> Avec un rythme de parution de huit exemplaires par an, ce périodique interne de quatre pages, rédigé essentiellement par B. Cassen, entend « renouer des liens » avec l'ensemble des adhérents et pallier au « déficit d'information » (*Lignes d'attac* n°4, avril 2000, p. 1) qui serait propre à l'association. Il est adressé individuellement à chaque adhérent depuis le début de l'année 1999, mais sa parution reste irrégulière.

ponse définitif à cette question. Mais il faut souligner l'importance et le poids symbolique d'un certain nombre de propositions<sup>19</sup> dans l'émergence de l'A.T.T.A.C. comme acteur de la lutte anti-mondialisation au sein des arènes politique et médiatique. On peut donc supposer que, moins qu'à l'idée d'engagement personnel, la majorité des membres de l'A.T.T.A.C. adhère à un certain nombre de principes (d'égalité, de meilleure répartition des richesses par exemple) traduits - notamment dans la presse - sous forme d'idées-slogans (« *le monde n'est pas une marchandise* », la « *lutte contre la malbouffe* » et, bien sûr, la « *taxe Tobin* ») dans lesquelles ils se reconnaissent pour partie<sup>20</sup>. Cette catégorie se distingue de celle, plus générale et plus floue, du « *bystander public* » [Turner, 1969] qui regroupe des « *non-adhérents qui, sans soutenir les actions de Vassociation, ne s'y montrent pas hostile.* » [Bourneau, Martin, 168],

Il convient d'ajouter que l'engagement, qu'il soit actif ou passif, se caractérise dans le comité du 20<sup>ème</sup> par sa remarquable absence de statisme. Autrement dit, un *participant* peut très bien limiter son action au sein du groupe pendant quelques semaines ou quelques mois, et devenir ainsi *adhérent*, sans pour autant perdre son statut de membre à part entière du comité. On trouve peut-être ici une des raisons du fort *turn-over* qui règne dans de nombreux groupes locaux : le groupe n'exerce aucun contrôle direct ou indirect visant à instituer des rôles de manière

claire et définitive<sup>21</sup> ; le collectif d'animation demande souvent à ce que des personnes différentes aillent aux différentes réunions régionales ou nationales<sup>22</sup>. La plupart des comités français ont certes adopté, par le biais de l'association, une forme inscrivant statutairement les responsabilités. Néanmoins, beaucoup fonctionnent de manière collégiale, refusant même, pour certains, d'élire un président et un secrétaire\*.

Par-là même, ces formes d'engagement associatif offrent des possibilités d'investissement où chaque action, même épisodique, même minime, a pour les membres du groupe une valeur intrinsèquement militante. On perçoit néanmoins une nette différence entre cette forme de militantisme, peu voire pas « *chronophage* », qui accorde une même signification à des pratiques parfois très variées, et l'image traditionnelle du militant « *sacrifiant* » à la défense de la cause une large partie de son temps. Un ancien coordinateur et membre fondateur du comité du 20<sup>ème</sup>, économiste au ministère des Affaires étrangères, exprime ainsi de manière particulière cette distinction en employant le terme de « *militance* » :

« [...] dans le même temps, on remarquait aussi - et C. T. même disait récemment que c'est toujours à peu près la même chose - qu'on tournait à 30, 40 personnes, quelle que soit la semaine, et quelques soient les participants... Sur un total de 200, 250 [adhérents dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement]... Et, de ce que j'ai su des autres comités locaux,

<sup>19</sup> Dont, au premier chef, la mise en place d'un prélèvement sur certaines transactions boursières au niveau européen ou mondial, c'est-à-dire la taxe Tobin. Ajoutons que l'A.T.T.A.C. a su, très rapidement, « *diversifier* » les fronts de sa protestation en l'orientant, selon les événements (naufrage du pétrolier Erika, présence d'organismes génétiquement modifiés dans certaines céréales), vers des domaines différents de ses revendications initiales (qui concernaient plus spécifiquement les opérations boursières).

<sup>20</sup> Cette hypothèse doit être prise avec extrême prudence, car nous n'avons pas pu la vérifier directement sur le terrain ni interviewer de membre intégrant *stricto sensu* cette « *catégorie* ».

<sup>21</sup> Si contrôle il y a, il s'exerce plutôt contre tout excès éventuel de pouvoir de la part d'un individu. L'autorégulation semble, dans les groupes locaux que nous avons observés, extrêmement forte de la part d'adhérents qui privilégient systématiquement des processus de prise de décision collectifs.

<sup>22</sup> Autant pour permettre à des participants de découvrir le fonctionnement de l'association que pour limiter, toujours par esprit d'autorégulation, la trop grande spécialisation de certains.

<sup>23</sup> Le correspondant électronique du groupe de Reims décrit ainsi le fonctionnement de son comité : « *Association loi 1901 avec un collège de 10 personnes et un trésorier (pas de président ni de secrétaire) [...]* » La présence d'un trésorier est nécessaire pour l'obtention de subventions ou des sommes reversées par le National.

*c'est une proportion difficilement dépassable... Une chose est de participer, est d'adhérer - un acte de militance important -, une autre est de pouvoir prendre sur son temps pour y aller ; et puis il y a des gens qui nous disent : non, moi, ma militance c'est... J'adhère, je vote le moment venu... La contribution financière, et puis ça s'arrête là... Ce qui est tout à fait honorable.<sup>24</sup> »*

La « militance » ainsi définit n'exclue pas un investissement personnel important de la part des participants. Mais à la différence du militantisme, elle traduit une forme d'engagement plus distanciée vis-à-vis de la cause défendue et, surtout, beaucoup plus fragmentée dans le temps. Ce que l'on pourrait presque décrire comme un « militantisme à la carte » trouve sa traduction dans la manière dont sont rédigés certains bulletins d'adhésion. Celui du 15<sup>ème</sup> arrondissement demande ainsi :

*« Par quelles formes d'actions êtes-vous intéressés ? (Réflexions thématiques, contacts avec les associations, avec les élus, aide à la rédaction, à la gestion du site web, distributions de tracts, organisations de conférences, et d'autres...) : »*

Ces pratiques de « militance » des membres de l'A.T.T.A.C. s'inscrivent-elles dans un contexte plus général ou, au contraire, leur sont-elles spécifiques ? Une fois encore, force est de constater que cette association présente des caractéristiques semblables à celles observées, notamment, par J. Ion ou M. Barthélémy dans leurs études respectives sur le militantisme français contemporain. Voyons à présent si, dans leur manière de percevoir leur engagement et le sens qu'ils lui accordent, les adhérents de l'A.T.T.A.C. se rapprochent ou s'éloignent des grandes tendances actuelles.

<sup>24</sup> Entretien non directif réalisé en mai 2000.

## DE L'ENGAGEMENT DISTANCIÉ AU DEFICIT PARTICIPATIF

Les discours tenus par les membres de l'A.T.T.A.C. dans les réunions publiques ou lors d'entretiens révèlent une constante indéniable : tous insistent directement ou indirectement sur leur refus d'accorder aux activités de l'association une place trop importante par rapport au temps dont chacun dispose à côté de ses occupations professionnelles ou familiales. Là encore, une enquête plus approfondie serait nécessaire pour valider des hypothèses formulées à partir d'études locales nécessairement partielles. Néanmoins, de nombreux indices concordant rappellent à l'observateur que les cadres de perception du militantisme se sont sans doute beaucoup modifiés au cours de ces vingt dernières années. En s'appuyant sur des extraits d'entretiens réalisés avec des membres du comité Attac 20<sup>ème</sup>, plusieurs aspects de la militance actuelle peuvent être ainsi dégagés.

### Le rejet du militantisme classique comme « sacrifice » à la cause

On remarque en premier lieu que tous les acteurs impliqués, à quelque niveau que ce soit, dans les actions de l'association, attachent une importance primordiale à la gestion et au don de leur temps. Celui-ci semble être une des ressources à laquelle ils tiennent le plus :

*« On a adhéré concrètement en mai 1999... [...] Et puis j'ai eu la connaissance d'Attac par un copain qui est à Attac 15<sup>ème</sup>... Donc, théoriquement, je trouvais ça extra, son engagement à Attac... Mais alors, justement, comme il parlait de... l'espèce de conférences internes, qu'ils donnent ; enfin, de réunions internes de formation sur les sujets économiques... Et puis qu'ils les préparaient, enfin bon... J'avais l'impression que cela nécessitait un engagement assez important, alors je me suis dit : « moi, non, j'y vais pas... » [...] Et puis j'étais déjà adhérente au S.E.L.<sup>25</sup>, [...] je ne voulais pas me-*

<sup>25</sup> Systèmes d'échanges locaux. Cette association fonde son action sur l'échange de services divers

ner non plus plusieurs choses de front... Et finalement, comme au niveau du S.E.L., ça a flanché, j'me suis dit... Et puis, j'perdais beaucoup de temps, je trouvais ça assez stérile ; j'me suis dit, finalement, autant se consacrer à Attac [...]»

De fait, le collectif d'animation du 20<sup>ème</sup> réunit rarement, au même moment, tous ceux que l'on a désignés par l'expression de *participants actifs*. Le quotidien du comité local repose largement sur leur engagement personnel ; néanmoins, peu cumulent plusieurs fonctions au sein de l'association comme peu assurent en permanence les tâches de gestion ou d'information. Assisté-t-on, comme l'affirme J. Ion, à une « redéfinition des rapports entre vie privée et vie militante » [1997, 60] aux dépens de cette dernière ? A l'exception des renseignements fournis par les adhérents eux-mêmes lors des entretiens, nous ne disposons pas de données suffisantes pour valider cette hypothèse. Mais d'une manière générale, il semble en effet que les actions collectives (réunions ou manifestations) mobilisent peu la grande majorité des membres de l'A.T.T.A.C. ; on objectera simplement que la « vie militante », telle que la conçoivent de nombreux adhérents et participants de l'association, implique généralement la lecture d'une presse engagée - comme le *Monde diplomatique* - ou du courrier électronique, qui s'effectue bien souvent dans un cadre privé.

Une des conséquences majeures de cette réticence des membres de l'A.T.T.A.C. à s'investir de manière trop personnelle dans les actions locales est la grande parcellisation du « travail » associatif fourni par chacun, au point parfois de rendre flou à l'extrême les limites définies plus haut entre *participants* et *adhérents*, entre *actifs* et *passifs* : le réseau intégral (car chacun, à l'intérieur du collectif d'animation, se connaît et est en relation avec les autres) non institué offre, indéniablement, la possi-

---

entre ses membres (apprendre à rédiger un C. V. et apporter, en retour, ses connaissances en matière de bricolage ou de couture...), sans contreparties financières. L'une des idées structurante de cette association est de valoriser toute forme de savoir et d'échanges dans le cadre d'une économie non monétaire : un service est rétribué en « grains de sel », que le bénéficiaire peut utiliser afin d'obtenir d'autres services.

<sup>26</sup> V. B., adhérente active, 30 ans. Entretien non directif mené en mars 2000 à son domicile.

bilité à chacun de ne s'engager qu'épisodiquement dans les activités du groupe en fonction de ses moyens et de sa volonté d'implication. En ce sens, la notion de *projet* telle qu'elle est définie par L. Boltanski et E. Chiapello [1999, 157] caractérise bien les formes d'adhésion et de participation des membres de l'A.T.T.A.C. : chacun s'engage volontairement durant un laps de temps plus ou moins court sur des actions ciblées, tout en sachant que la possibilité éventuelle de son action ne dépend que de lui. Mais on remarque qu'à l'extrême « souplesse » du fonctionnement répond une certaine fragilité des structures même de l'association au niveau local. Il arrive en effet fréquemment qu'un projet soit porté par une seule personne qui, par ses compétences ou son temps libre, le dynamise fortement. Or si, pour une raison quelconque, elle ralentit sa participation active, l'absence de relations de contrôle risque de nuire à la bonne marche du projet. Dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, il semble que le départ de L. D., cité plus haut, qui joua le rôle de coordinateur pendant la première année de fonctionnement du comité, entraîna une certaine désorganisation du groupe et de ses actions pendant quelques mois. Dit autrement, chacun, à l'intérieur du réseau, compte également sur l'autre pour mener à son terme l'organisation et la concrétisation des différents projets.

Face à ce qui ressemble à une résurgence du *free-rider* défini par M. Oison [1978], on peut s'interroger sur la nature des éventuelles « incitations sélectives » qui poussent les membres de l'A.T.T.A.C. à participer de près aux projets de l'association. Sans qu'une réponse définitive puisse être apportée, on remarque que beaucoup d'adhérents sont à la recherche (notamment) de ressources informationnelles : faire partie d'un projet, c'est aller chercher plus d'informations (sur l'Internet, dans la presse, dans des ouvrages d'enquête ou de vulgarisation...) tout en passant par un nombre moins important d'intermédiaires. A cela s'ajoute la satisfaction de pouvoir partager son savoir, ses connaissances ou ses informations ; de

---

<sup>27</sup> Pour ces auteurs, « le projet est l'occasion et le prétexte de la connexion. Celui-ci rassemble temporairement des personnes très disparates, et se présente comme un bout de réseau fortement activé pendant une période relativement courte, mais qui permet de forger des liens plus durables qui seront ensuite mis en sommeil tout en restant disponibles. Il est donc une poche d'accumulation temporaire qui, tout en étant créatrice de valeurs, donne un fondement à l'exigence de faire s'étendre le réseau en favorisant les connexions. »

<sup>28</sup> Ce que de nombreux comités appellent des « groupes de travail » correspond donc à une légère formalisation du *projet* : un thème commun (les O.G.M., les multinationales, la taxe Tobin...) unit des membres de l'association différents (et variant dans le temps), car personne n'est « rattaché » officiellement à la coordination ou, à plus forte raison, à la « direction » d'un tel groupe.



ne plus être en « simple » position de spectateur qui, par manque de moyens, ne peut participer que de loin aux débats et aux discussions et d'obtenir, ainsi, la reconnaissance du comité. Cela permet, enfin, de rencontrer et de se lier d'amitié avec d'autres adhérents au sein d'un groupe qui gagne ainsi en cohérence.

### La transitivité des adhésions

Le deuxième aspect caractéristique des modes de « militance » à l'A.T.T.A.C. réside dans la fréquence des pratiques de transitivité. Autrement dit, un certain nombre de *participants*<sup>29</sup> associent souvent une autre adhésion (à un parti politique, un syndicat ou une association) à leur engagement à l'A.T.T.A.C. En soit, la transitivité ne présente pas un caractère totalement novateur ; les militants du Parti communiste jumelaient fréquemment leur adhésion à un engagement actif à la C.G.T. (ou à l'U.N.E.F. en tant qu'étudiant). Mais comme le souligne J. Ion [1997, 49], ces « *appartenances multiples* » restaient inscrites dans le cadre de « *constellations* » d'appartenance (P.C.F.-U.N.E.F.- C.G.T par exemple) bien définie dont il était difficile de s'extraire. En ce sens, « *ce qui est nouveau [...], c'est qu'un individu puisse sortir de sa constellation et transiter dans différents groupements relevant de diverses constellations.* »

L'A.T.T.A.C. semble *a priori* structurellement vouée à ces pratiques de transitivité par le biais de ses organisations fondatrices. Cependant, on reste dans ce cas proche de la notion de *constellation* (sans que ce terme caractérise exactement la nature des relations entre l'association et ses membres fondateurs) car des militants syndicaux ou associatifs membres de S.U.D., de la C.I.M.A.D.E. ou de A.C. ! peuvent légitimement adhérer à un groupe local ou même en être à l'origine. A plus forte raison, les appartenances croisées entre Les Amis du *Monde diplomatique*<sup>30</sup> et l'A.T.T.A.C. ne

participent pas des processus de transitivité tels que les définit J. Ion, car les adhérents demeurent dans la constellation du *Monde diplomatique*". Pour autant, l'observation des réunions d'un groupe local révèle, par le biais des différentes interventions des personnes présentes, des réflexions et des informations échangées au cours des rencontres formelles ou informelles, que certains participants adhèrent également à un parti politique. Dans ce cas précis, il s'agit bien de transitivité, car les organisations partisans sont déclarées officiellement *persona non grata* par les instances nationales et locales même si, en tant qu'individu, les militants politiques peuvent évidemment faire partie de l'A.T.T.A.C.<sup>32</sup> Comment se manifeste publiquement cette double adhésion ? D'après ce que nous avons observé, dans la plus grande discrétion ; lors des réunions du comité du 20<sup>ème</sup> arrondissement, ce n'est qu'exceptionnellement que les participants affichent ouvertement leur appartenance à un parti politique, comme l'explique ce participant actif :

« *Je suis autant militant au sein des Verts que militant au sein d'Attac. J'essaie de maintenir l'équilibre. [...] Sur le plan pratique, je fais une distinction volontaire, au sens où je suis très soucieux de ne pas donner l'impression que je manipule. A la limite, je fais beaucoup d'autocensure... Je réfrène beaucoup de remarques, qui pourraient renvoyer à ma sensibilité, à mon organisation politique, par rapport à l'écologie politique. Je pense qu'il y a*

<sup>29</sup> Là encore, la plupart des remarques qui suivent sont basées sur des observations directes dans les groupes locaux, et non sur une enquête statistique qui relativiserait sans doute certaines de nos conclusions.

<sup>30</sup> Cette association réunit, depuis 1996, les lecteurs du *Monde diplomatique*.

<sup>31</sup> La transitivité suggère ainsi qu'un membre d'un réseau s'agrège à un autre réseau. Entre ces derniers, des liens d'identification lâches sont souvent présents, sans qu'il y ait toutefois présence de relations de contrôle. A titre d'exemple, on peut dire de la L.C.R. qu'elle dispose de liens d'identification lâches avec une partie des associations de lutte comme le D.A.L. ou A.C. ! (même orientation à l'extrême gauche sur un certain nombre de revendications) sans pour autant exercer un contrôle, lâche ou serré, sur les activités de ces associations. Les pratiques de transitivité demandent, malgré tout, un certain nombre de proximités idéologiques.

<sup>32</sup> Jusqu'en juin 2000, les sections locales des partis politiques pouvaient adhérer à l'A.T.T.A.C. A la suite de nombreux débats, ces adhésions n'ont plus été autorisées - mais les sections locales déjà présentes ne furent pas exclues pour autant.

*énormément de choses au sein d'Attac qui pourraient être enrichies [par] la prise en compte de l'écologie politique ; simplement, si je fais ça, [...] vu qu'il y a pas mal de gens qui savent déjà que je suis chez les Verts, si je commence à ravaner ces propos là, ce sera déjà connoté. Donc, je suis obligé de me réjérer. »<sup>33</sup>*

Une lettre de B. Cassen délivrée à tous les comités locaux en janvier 2000 invitait certes l'ensemble des adhérents à ne pas mentionner, lors de réunions publiques ou dans les documents rédigés par les groupes, d'autres appartenances que celle de l'A.T.T.A.C.<sup>34</sup> Dans les faits, cette pratique auto-instituée était déjà majoritairement la norme dans le comité du 20<sup>ème</sup> arrondissement car, pour beaucoup de ses militants, l'adhésion à l'A.T.T.A.C. se veut complémentaire d'un engagement partisan qu'aucun ne renie par ailleurs, mais qui passe au second plan lors des réunions des comités. Aux niveaux national comme local, les acteurs ont très largement conscience de l'hétérogénéité des mouvements<sup>35</sup> qui constituent l'association et de la fragilité d'un équilibre politique dont la stabilité dépend, pour beaucoup, de la capacité des adhérents à réguler eux-mêmes les dissensions éventuelles dans le cadre d'un mouvement où,

comme nous l'avons vu, les relations de contrôle demeurent lâches<sup>36</sup>.

## LA CONTESTATION DES MECANISMES DE DELEGATION

Cette autorégulation, cette volonté permanente de la part des membres de l'association d'éviter les conflits ouverts, trouve sa principale traduction dans la recherche maximale du consensus dès lors qu'une décision concernant le groupe local doit être prise. Concrètement, le vote n'est quasiment pas utilisé comme moyen de parvenir à un compromis en cas de désaccord entre les participants : dans le comité du 20<sup>ème</sup>, il ne sert souvent qu'à entériner (à main levée) plus « officiellement » un accord déjà partagé par l'ensemble des personnes *présentes* ; aucune procédure de délégation ou de vote à distance n'a même été envisagée. Lorsqu'une réunion nationale ou régionale réclame la présence d'un représentant du groupe, celui-ci n'est jamais élu ni même, la plupart du temps, désigné : la plupart du temps, c'est un participant actif qui se porte, bon gré mal gré, volontaire.

Ces pratiques sont-elles spécifiques à l'A.T.T.A.C. 20<sup>ème</sup> ou les retrouve-t-on dans d'autres comités ? Là encore, faute d'informations précises, il convient de se garder de toute généralisation hâtive. Néanmoins, les renseignements fournis par les groupes locaux laissent penser que de nombreux comités privilégient la « collégialité » dans la prise de décision plutôt que la délégation<sup>37</sup> : des participants sont bien sûr élus

---

<sup>33</sup> S. F., 29 ans, cadre bancaire, entretien réalisé en avril 2000.

<sup>34</sup> « Le Bureau réuni le 11 janvier a adopté les règles relatives à la représentation extérieure d'ATTAC. Le contexte est le suivant : ATTAC compte plus de 17 000 membres d'opinions très diverses sur maints sujets, mais qui se reconnaissent tous dans la plateforme de l'association. Cette unité constitue notre bien le plus précieux et rien ne doit être fait qui la compromette. En particulier ATTAC ne doit pas être (ou perçue comme) un espace de prosélytisme pour telle ou telle organisation, même si elle est, par ailleurs, membre de l'Association. C'est pourquoi quand un élu d'ATTAC est invité à s'exprimer au nom de l'association nationale ou d'une association locale, il ne doit pas porter d'autre « casquette » que celle d'ATTAC, afin d'éviter tout mélange des genres. » Lettre rédigée par B. Cassen, envoyée le 12 janvier 2000 à tous les comités locaux.

<sup>35</sup> Même si de nombreux liens d'identification ont été tissés durant les années quatre-vingt dix entre des syndicats, des associations et certains partis politiques.

---

<sup>36</sup> A titre d'exemple, citons les nombreux débats qui ont suivi, dans les groupes locaux, l'abstention des députés européens de la L.C.R. lors d'un vote abordant la question de la faisabilité de la taxe Tobin, au Parlement de Strasbourg : dans le comité du 20<sup>ème</sup>, auquel participent des militants de la L.C.R., les discours n'ont pas mis en cause la présence de ces derniers ni leur légitimité à participer aux activités du groupe ; ce fut essentiellement la démarche des députés que contestèrent les participants.

<sup>37</sup> Ainsi, selon le correspondant électronique de l'A.T.T.A.C. Artois (Pas-de-Calais), malgré la constitution du comité en association et la présence d'un conseil d'administration, « [...] les décisions

dans la plupart des comités mais, moins que la direction politique du groupe local, ils assurent essentiellement des tâches de coordination des actions (envoi des courriers aux adhérents et préparation des « conférences »). L'A.T.T.A.C. se caractérise donc, paradoxalement, comme un mouvement où la culture du consensus en matière de décisions politiques locales entraîne une certaine indifférence des membres de l'association vis-à-vis des procédures de vote nationales. Pour preuve, seuls 2752 adhérents<sup>8</sup> (sur environ 12 000 à cette époque, soit un peu moins de 30 %) prirent part à l'élection du nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale de La Ciotat, les 22 et 23 octobre 1999. Les conditions « idéales » d'une élection n'étaient certes pas réunies : pour la grande majorité des votants, il s'agissait en effet de donner sa voix à distance (par courrier), soit pour des personnes inconnues (les douze représentants des adhérents), soit pour une liste bloquée de dix-huit membres fondateurs. Néanmoins, le vote (à plus forte raison quand il est anonyme) ne figure qu'exceptionnellement dans les pratiques locales pour départager deux ou plusieurs visions opposées. J Ion [1997, 71] observe que cette méfiance à l'égard des mécanismes de délégation représente une des caractéristiques dominant de l'engagement distancié : « *Le couperet du vote apparaît alors d'abord comme la possible négation de toute procédure de négociation ou de compromis ; sanction pour beaucoup extrême. [...] Le vote apparaît aussi [...] comme un moyen trop souvent utilisé pour freiner les processus de discussion et de délibération, confortant la conception d'un groupement comme organisation unifiée parlant d'une seule voix.* »

Ce sentiment est renforcé à l'A.T.T.A.C. par la procédure de la liste bloquée, qui entérine

---

*politiques et les responsabilités appartiennent toutefois toujours à l'assemblée générale.* »

<sup>8</sup> Information donnée dans *Le courrier d'information*, n° 82, mardi 26 octobre 1999. Lors de l'assemblée générale de Saint-Brieuc, le 28 octobre 2000, « un peu plus de 4200 » membres prirent part au vote, sur les 21034 adhérents à jour de leur cotisation (soit un taux de participation de 20 %) - cf. *Lignes d'attac* n° 9, décembre-janvier 2001, p. 3.

automatiquement, au nom de l'indépendance de l'association, la présence des membres fondateurs au Conseil d'administration. Le refus palpable d'accorder au vote la place qu'il lui est normalement accordé dans des organisations de grande taille trouve sa traduction immédiate dans les nombreuses tensions perceptibles entre les comités et le Bureau national. Ce dernier, en tant qu'organe exécutif du Conseil d'administration, est amené à prendre des décisions de manière unilatérale, donc sans en référer aux comités ni à tous les adhérents. Statutairement, le Bureau ne dépasse jamais le cadre de ses prérogatives officielles ; or, un certain nombre de décisions (le choix d'« externaliser » le fichier des adhérents ; celui de confier l'édition des livres de l'association aux éditions Mille et Une Nuits, appartenant au groupe Lagardère) a été contesté par les comités au motif d'un manque de concertation<sup>9</sup>. On retrouve ici la tension connue entre exigence d'efficacité et demande de concertation.

Le vote apparaît ainsi comme la voie médiane entre la volonté de concertation absolue des comités (la structure de l'A.T.T.A.C. prendrait alors la forme d'un réseau intégral, où chaque membre serait en relation avec les autres) et le souhait des dirigeants de l'association de coordonner l'ensemble des projets des adhérents réunis momentanément dans le cadre d'actions ciblées (auquel cas l'A.T.T.A.C. prendrait la forme d'un appareil plus centralisé).

## CONCLUSION

Comment expliquer, malgré les dissensions perceptibles au sein de l'association, malgré sa taille croissante, que celle-ci soit capable de proposer des lignes d'actions théoriques et pratiques cohérentes pour l'ensemble de ses membres ? Une bonne part de l'alchimie qui préside à sa réussite repose vraisemblablement sur les pratiques militantes distanciées dont nous avons esquissé les grands

---

<sup>9</sup> C'est-à-dire, dans l'esprit de nombreux adhérents, par l'absence de consensus sur une question qui posait problème.

traits. La portée explicative de ces dernières demeure néanmoins insuffisante ; il conviendrait, peut-être, d'y ajouter la relative homogénéité culturelle et sociale d'adhérents qui, dans leur grande majorité, font partie des « classes moyennes supérieures »<sup>41</sup>. Cette relative cohésion permet, dans le comité Attac 20<sup>ème</sup>, des modes de fonctionnement variés, et laisse ainsi aux éventuels participants la possibilité de se désengager momentanément du groupe sans que ce dernier n'en pâtisse (du moins en apparence). Comme le souligne J. Ion [1997, 49-50 ; voir également Barthélémy, 126-129 ; Boltanski, Chiapello, 434-435], « *ce n'est plus à se conformer aux attentes du groupement que [l'adhérent] apparaît utile [...], mais c'est inversement en mettant à son service la variété de ses disponibilités, même éphémères, qu'il participe pleinement au groupement. [...] Au lieu que l'individu adhérent ne compte que par le rôle que lui confère le groupement, c'est au contraire son individualité spécifique détentrice de ressources particulières (en informations, en relations, etc.) qui se trouve alors prise en compte.* »

S'associe à cet engagement distancié l'atténuation, voire la disparition des clivages idéologiques. La conviction que « *l'on peut agir ensemble sans être d'accord sur tout* » [Villiers, 1997, 87] entraîne, de la part des membres du groupe, une posture de réserve qui se révèle jusqu'à présent un mode de régulation des conflits efficace. Toutefois, l'extension au niveau national des pratiques locales ne va pas de soi, et risque à terme de poser un certain nombre de problèmes<sup>42</sup> à un mouvement de grande taille, à vocation, qui plus est, internationale.

<sup>41</sup> Il y aurait évidemment beaucoup à dire et sur les caractéristiques sociologique-culturelles des adhérents de l'A.T.T.A.C., et sur la notion de « classe moyenne supérieure ». Nous ne disposons pas d'éléments statistiques suffisant pour étayer cette affirmation, qui reste une hypothèse demandant à être validée.

<sup>42</sup> Parmi lesquels la question des représentants et de leurs prérogatives n'est pas le moindre...

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Barthélémy M., 1999, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Science Po, Paris.
- Bourneau F. et Martin V. 1993, « Organiser les sans emploi ? L'expérience de YAPEIS dans le Val-de-Marne », in Fillieule O. (dir.), *Sociologie de la protestation, les formes de l'action collectives dans la France contemporaine*, L'Harmattan, Paris.
- Cassen B. (dir.), 2002, *Tout sur Attac*, Mille et une nuit, coll. Les petits livres, n°38, Paris.
- Ion J., 1997, *La fin des militants?*, Editions de l'Atelier, coll. « Enjeux de société », Paris.
- McCarthy J. D., Zald M., 1977, « Ressource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, pp. 1212-1241.
- Mathieu L., déc. 2001, « Le mouvement contre la mondialisation libérale », *Regards sur l'actualité*, La documentation française, Paris, p. 17-27.
- Michels R., 1971 (1911), *Les partis politiques*, Flammarion, Paris.
- Oison M., 1978 (1966), (préface de R. Boudon), *Logique de l'action collective*, PUF, coll. « Sociologies », Paris.
- Patou C., 2001 « La gestion de l'incertitude dans la définition de la mondialisation par ATTAC », in Naves M.-C., Patou C., *La mondialisation comme concept opératoire*, L'Harmattan, coll. « Cahiers politiques », Paris, p. 65-84.
- Patou C., fév. 2000, « Usages militants de la formation et de l'information. Les exemples d'AC ! et d'ATTAC. », in *Cahiers Politiques*, dossier « Communication et démocratie », CREDEP (Paris IX-Dauphine), n°4, pp. 76-91.
- Perrineau P. (Dir.), 1994, *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Presses de la FNSP, Paris.
- Ravenel B., 1999, « L'irrésistible crise du militantisme classique », in *Mouvement*, n°3, mars-avril, pp. 19-27.
- Salmon J.-M., 1998, *Le désir de société - Des restaurants du cœur au mouvement des chômeurs*, La Découverte, coll. « Cahiers libres », Paris.
- Sommier I., 2001, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Flammarion, coll. « Dominos », Paris.
- Szczepanski M., 2001, *L'engagement « citoyen ». Constructions et représentations contemporaines du militantisme dans les mouvements sociaux en réseau : l'exemple de l'Association pour la taxation des transactions financière pour l'aide aux citoyens (A.T.T.A.C.)*, mémoire de D.E.A. sous la direction de C. Gautier, Université de Picardie.
- Trautmann F., 2000, *Utilisation d'Internet et démocratie interne à ATTAC*, mémoire de DEA sous la direction de N. Mayer et S. Duchesne, I.E.P Paris.
- Turner R., 1969, « The public perception of protest », in *American Sociological review*, 34 (6), pp. 815-831.
- Villiers C., 1997, « AC ! : au cœur du mouvement social », *Politique, la Revue*, n°4, avril-juin.